



PLAN DE TRANSITION NATURE

RÉSUMÉ À L'ATTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES ET DES CADRES D'ENTREPRISE
AVRIL 2025

WWF

Le WWF est une organisation indépendante de conservation de la nature.

Avec plus de 35 millions de sympathisants et un réseau actif dans plus de 100 pays grâce à ses dirigeants locaux, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage

Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 201 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et de chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action.

Pour découvrir nos projets, rendez-vous sur : wwf.fr

Ensemble, nous sommes la solution.

Auteurs

Guillaume Wahl, Christopher Rannou, Antoine Pugliese (WWF France)

Mise en page: Muscade

Les marques WWF® et World Wide Fund for Nature® et ©1986 Panda Symbol sont la propriété de WWF-World Wide Fund For Nature (anciennement World Wildlife Fund). Tous droits réservés.

WWF France, 35-37 rue Baudin - 93310 Le Pré Saint-Gervais

Photo de couverture :

© Fritz Pölking / WWF



Credit photo © Maksim Shutoy / Unsplash

SOMMAIRE

Appel à l'action	3
Introduction	4
Nexus · Climat & Nature, un seul enjeu	5
FONDATIONS · ÉVALUATION DE DOUBLE MATÉRIALITÉ	6
MÉTRIQUES & CIBLES · UNE APPROCHE SCIENTIFIQUE	8
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE · PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET FINANCIÈRE	10
STRATÉGIE D'ENGAGEMENT · ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET PLAIDOYER	11
GOVERNANCE · UN CATALYSEUR DE CHANGEMENT	12
SUIVI, REPORTING ET VÉRIFICATION · ASSURER LA ROBUSTESSE	13
CSRD et PTN · De la prise de conscience au changement	14
Rapports pour l'accompagnement au développement d'un PTN	15

CINQ ANS

c'est le temps qu'il nous reste pour stopper l'érosion de la biodiversité*

NE PAS PLANIFIER, C'EST PLANIFIER L'EFFONDREMENT DE VOTRE MODÈLE D'AFFAIRE

**Établir un plan de transition pour la nature solide est une étape essentielle pour aligner les pratiques des entreprises avec les objectifs climatiques et de biodiversité.*

APPEL À L'ACTION

WWF appelle les entités de l'économie réelle et les institutions financières à développer des plans de transition liés à la nature, avec pour objectif à court terme de les intégrer aux plans de transition climatique.

WWF plaide en faveur du développement, de la mise en œuvre et de la divulgation obligatoire des plans de transition liés à la nature : incite les

secteurs à fort impact (métaux et mines, services et producteurs d'énergie, produits chimiques, alimentation et agriculture, pétrole et gaz, foresterie et papier) ainsi que d'autres entreprises à mettre en œuvre et à divulguer publiquement leur plan de transition afin de l'aligner avec les objectifs internationaux du GBF (avec une pression pour une mise en œuvre et une divulgation obligatoires à l'échelle internationale).

Ce rapport du WWF **présente des étapes concrètes et des meilleures pratiques pour structurer des plans de transition crédibles liés à la nature**, qui décrivent comment les entités adapteront leurs opérations commerciales et l'ensemble de leur modèle économique pour garantir leur contribution à la transition vers un monde en 2030 où la perte de biodiversité est stoppée et inversée, et en 2050, où le monde vivra dans les limites planétaires à long terme.

Notre système est en péril, et nous sommes dangereusement proches du point de bascule. Il nous reste cinq ans pour inverser cette tendance. L'urgence de ce moment ne laisse aucune place à l'inaction. Nous avons les normes, les méthodologies et les outils pour y parvenir. Nous devons agir maintenant pour un avenir souhaitable et soutenable.



Crédit photo © Patrick Gaillardin

"Le moment d'un leadership décisif pour engager la transition liée à la nature, c'est maintenant. Les plans de transition ne sont pas un simple exercice de conformité — ce sont la boussole qui nous guide vers une économie respectueuse des limites planétaires tout en assurant résilience et soutenabilité. Les plans de transition nature offrent un cadre pour intégrer les enjeux de biodiversité et de climat dans les stratégies des entreprises, permettant non seulement de s'adapter, mais aussi de jouer un rôle de leader dans un monde en pleine transformation.

Ce rapport appelle les gouvernements, les entreprises et les institutions financières à faire preuve d'un leadership audacieux en adoptant et en mettant en œuvre des plans de transition nature crédibles. De tels plans sont essentiels pour s'aligner sur les objectifs globaux, répondre au déclin urgent de la biodiversité et protéger les écosystèmes qui soutiennent nos économies. Reporter l'action serait un échec de vision et de responsabilité. Dans cette décennie cruciale pour l'action environnementale, engageons-nous avec clarté et détermination, en faisant des plans de transition nature le socle d'un changement transformateur. Ensemble, construisons une économie qui valorise à la fois la nature et l'humanité."

Alexandra Palt, Présidente du WWF



INTRODUCTION

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

- Les dernières données scientifiques sont unanimes quant au déclin sans précédent de la biodiversité et des écosystèmes associés, ainsi qu'au rôle et à la responsabilité des activités humaines dans ce déclin. Ce phénomène exacerbe l'impact du changement climatique et ses conséquences sur l'économie mondiale.
- Le dernier [Rapport Planète Vivante](#) (2024) du WWF révèle une **diminution moyenne de 73 % de l'abondance**

relative des populations animales suivies à l'échelle mondiale entre 1970 et 2020. En parallèle, des études démontrent que le **PIB mondial est intrinsèquement dépendant de la nature**. Le [Global Risks Report](#) (2025) du Forum Économique Mondial identifie **l'érosion de la biodiversité comme le deuxième plus grand risque économique des dix prochaines années**, juste après les événements climatiques extrêmes.

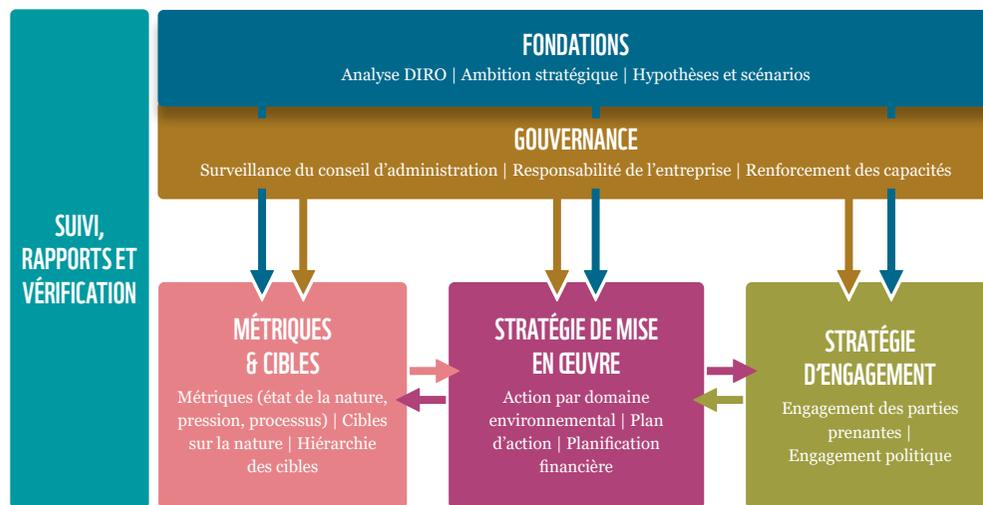


Figure 1 : Structure du plan de transition nature

Source : WWF report 'Catalysing Change: The urgent need for nature transition plans'

PRINCIPAUX CONSTATS DU RAPPORT « PLAN DE TRANSITION NATURE »

Pour le secteur privé, ces crises impliquent une transformation profonde des modes de fonctionnement des entreprises, nécessitant des ressources humaines et financières pour structurer un [plan de transition](#) :

- 1 **Évaluation de la double matérialité** : réalisation d'une évaluation crédible des impacts environnementaux et financiers des activités de l'entreprise, tout au long de sa chaîne de valeur.
- 2 **Intégration des objectifs internationaux** : alignement sur le Cadre mondial pour la biodiversité et l'Accord de Paris pour transformer les modèles d'affaires.
- 3 **Fixation d'objectifs locaux basés sur la science** : définition d'objectifs adaptés aux enjeux écosystémiques spécifiques, en concertation avec les parties prenantes locales.

⚠ **Un plan de transition est un outil essentiel pour intégrer les défis environnementaux dans la feuille de route opérationnelle des entreprises et assurer leur alignement sur les limites planétaires ainsi que sur les dispositifs de divulgation et de mise en œuvre, qu'ils soient obligatoires (CSRD) ou volontaires (TNFD, questionnaire CDP, exigences des investisseurs).**

- 4 **Plan d'action et planification financière** : combinaison d'un plan d'action clair avec un soutien financier solide.
- 5 **Engagement des parties prenantes** : implication des acteurs clés (populations autochtones, communautés locales, clients, fournisseurs, entreprises, autorités locales) pour maximiser l'impact.
- 6 **Gouvernance responsable** : instauration d'une gouvernance qui intègre les enjeux socio-environnementaux dans toutes les activités.
- 7 **Système de suivi, reporting et vérification** : mise en place d'un système rigoureux de suivi pour ajuster la trajectoire de l'entreprise au regard des enjeux socio-environnementaux.

1 NGFS, World Bank, PWC, WEF, TNFD (...)

NEXUS · CLIMAT & NATURE, UN SEUL ENJEU

CONTEXTE DU PLAN DE TRANSITION

Le **rapport « Nexus Assessment » de l'IPBES** analyse les interconnexions entre le changement climatique, la biodiversité, l'alimentation, l'eau et la santé humaine. Il met en évidence que **la prise en compte d'un seul de ces facteurs au détriment des autres a des effets négatifs sur l'humain et la planète**. À l'inverse, de nombreuses actions en faveur de la biodiversité génèrent des co-bénéfices pour le climat.

Ainsi, les plans de transition constituent des outils stratégiques essentiels pour intégrer l'action climatique et la préservation de la biodiversité dans les stratégies des entreprises et institutions financières.

Développer des plans de transition climatique et nature qui reflètent cette approche intégrée est essentiel pour obtenir des résultats globaux et soutenables.

RÉFLEXION AUTOUR DU « NEXUS »

Clef de compréhension : L'évaluation Nexus de l'IPBES identifie six archétypes de scénarios globaux en fonction de leur impact sur les éléments du Nexus. Les scénarios qui privilégient la nature – avec une protection efficace et une action climatique ambitieuse – ainsi que ceux qui favorisent une intégration équilibrée, en limitant la dépendance aux technologies vertes et en mettant l'accent sur la restauration et l'utilisation durable des ressources, offrent les meilleures perspectives de soutenabilité à long terme.

À l'inverse, les approches qui se concentrent uniquement sur la conservation de la biodiversité, le climat ou la sécurité alimentaire présentent des risques de compromis négatifs. Le scénario le plus défavorable, marqué par la surexploitation et des politiques faibles, entraîne une grave dégradation environnementale et sociétale. Le rapport souligne l'importance d'une gouvernance intégrée pour concilier les besoins humains avec la résilience des écosystèmes.

Archétype du Nexus	Éléments du Nexus					Impacts sur chaque élément du nexus selon chaque archétype de nexus
	Biodiversité	Eau douce	Alimentation	Santé	Climat	
1. Nexus orienté nature	▲▲▲	▲▲	▲	▲	▲▲	▲▲▲ Très positif
2. Nexus équilibré	▲	▲	▲▲	▲▲	▲	▲▲ Modérément positif
3. Priorité à la conservation	▲▲	~	▼▼	~	▲	▲ Légèrement positif
4. Priorité au climat	▼	~	▼▼	▲	▲▲	~ Variable
5. Priorité à l'alimentation	▼▼	▼	▲▲	▲	▼▼	▼▼ Modérément négatif
6. Surexploitation de la nature	▼▼	~	▼▼	▼	▼▼	▼▼▼ Très négatif

Figure 2 : Exemple d'interconnexion entre différentes pressions environnementales (traduit par les auteurs à partir du rapport « Nexus » de l'IPBES)
 Source : IPBES (2024). Summary for Policymakers of the Thematic Assessment Report on the Interlinkages among Biodiversity, Water, Food and Health of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services



Crédit photo © Ole Jennersten / WWF Sweden

FONDACTIONS • ÉVALUATION DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

L'évaluation de double matérialité constitue la base pour comprendre les interactions d'une entreprise avec la nature et définir un plan de transition crédible.

Cette évaluation doit être réalisée :

- sur l'**ensemble de la chaîne de valeur de l'entité, à différentes échelles²** (niveaux de désagrégation) et dans un ordre précis où la matérialité des **impacts sert de point de départ pour l'analyse de la matérialité financière**.

MATÉRIALITÉ D'IMPACT

Conformément à l'[étape 1 de la méthodologie SBTN](#), les entreprises doivent :

- **Analyser leur matérialité** en lien avec les activités de l'entreprise tout au long de sa chaîne de valeur
- **Identifier les parties prenantes pertinentes à travers la chaîne de valeur**, ainsi que les zones géographiques et les activités sources de ces impacts
- **Caractériser l'évaluation des pressions environnementales comme étant matérielles lors de la première analyse** (en suivant les [catégories de pression de l'IPBES](#))
- **Caractériser l'état de la nature en utilisant à la fois** des indicateurs de l'état de la nature sensibles aux pressions et des indicateurs de l'état de la biodiversité.

² Les entités doivent évaluer **100 % des sites de leurs opérations directes** pour chaque pression matérielle. **Pour l'amont**, elles doivent démontrer qu'elles ont estimé les pressions associées à au moins **67 % de l'ensemble des volumes de production et à au moins 90 % des volumes de matières premières à fort impact** achetés pour chaque catégorie de pression, y compris 100 % des volumes liés aux matières premières couvertes par l'EU DR. **Pour l'aval**, l'obtention de données sur les activités situées plus loin dans la chaîne de valeur peut être complexe. L'utilisation de données qualitatives et de modélisations sera donc plus appropriée pour la plupart des entités.

³ Les entités doivent inclure **toutes les activités matérielles directes à un niveau local précis** (par exemple, via des coordonnées GPS) ou, à défaut, à un niveau infranational. **Pour l'amont**, les **activités matérielles doivent être prises en compte à un niveau local ou infranational**, ou à l'échelle nationale si des données infranationales plus précises peuvent être obtenues grâce à la modélisation. **Pour l'aval**, la collecte de données pouvant être complexe, l'utilisation de données qualitatives et de modèles est recommandée. Les entités sont encouragées à améliorer la qualité des données chaque année.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (risques et opportunités)

Conformément à la phase « Évaluer » de la [méthodologie LEAP](#) (TNFD, p. 100-137), l'entité doit :

- **Identifier ses risques et opportunités** liés à la nature (en accord avec la matérialité des impacts) **et les classer** selon des catégories spécifiques (transition, physiques, systémiques, etc.)

- **Identifier les processus spécifiques de gestion des risques et des opportunités existants**, ainsi que les éléments d'atténuation des risques, et déterminer les ajustements que l'organisation doit apporter en fonction des connaissances acquises lors de l'évaluation de double matérialité.

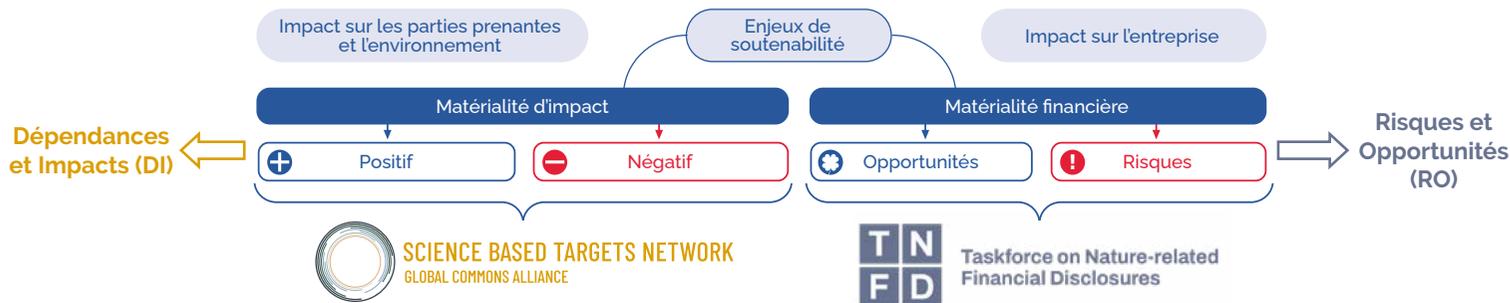


Figure 3 : Recommandations pour l'évaluation de la double matérialité

Source : Traduit et adapté par les auteurs de la publication suivante A. Gilbert-d'Halluin, CSRD Essentials, 2024

Note : L'approche du TNFD peut également être utilisée pour traiter la dimension de « matérialité d'impact ». De son côté, le SBTN intègre une couche financière optionnelle dans son évaluation de la matérialité (via son Étape 2C). Cependant, étant donné que l'objectif de ce rapport est de formuler des recommandations sur les meilleures pratiques, nous considérons que cette figure offre la vision la plus rigoureuse et structurée pour l'utilisation conjointe des deux cadres. Plus de détails sont disponibles dans la section « [Dépendances, Impacts, Risques et Opportunités \(DIRO\)](#) » du rapport détaillé.

PRIORISATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Étant donné qu'il n'est pas toujours envisageable de traiter toutes les questions dans le même délai ou avec le même niveau d'urgence, les entreprises doivent prioriser les questions les plus significatives du point de vue de leur impact environnemental. **Un exercice de priorisation ne doit être effectué qu'une fois l'évaluation de la double matérialité terminée.**

- **Séparer les sujets de priorisation pour les différentes parties de la chaîne de valeur**
- **Distinguer les différents niveaux de granularité de l'information**, en fonction de la chaîne de valeur, et **définir un plan d'action incluant un horizon temporel** pour atteindre le niveau de données à l'échelle spatiale la plus fine possible (par exemple, au niveau des écosystèmes)
- Conformément à l'analyse de la matérialité des impacts : il est essentiel de **distinguer les sites prioritaires concernés par la pression** exercée par l'entité des zones géographiques particulièrement sensibles **du point de vue de l'état de la nature** (création de deux classements prioritaires distincts)

Pour affiner les résultats de la priorisation en fonction de la matérialité des impacts, l'entité peut :

Conformément à l'[étape 2 de la méthodologie SBTN](#), l'entité doit :

- **Établir ses priorités pour chacune des questions liées à la nature** identifiées comme matérielles

⚠ La priorisation des enjeux doit prendre en compte les impacts, indépendamment de leur matérialité financière, car une entité ne doit pas réduire le niveau de priorité environnementale (en lien avec son évaluation de la matérialité des impacts) d'une activité plus impactante pour des raisons financières.



Crédit photo © WWF Colombia

WWF FRANCE 2025

MÉTRIQUES & CIBLES • UNE APPROCHE SCIENTIFIQUE

Les indicateurs peuvent être utilisés pour mesurer en continu les progrès (et le succès) de la mise en œuvre du plan de transition d'une entité. Pour garantir un suivi efficace, l'entité doit distinguer plusieurs types d'indicateurs :

- **Indicateurs liés à la nature** : indicateurs de pression et d'état de la nature
- **Indicateurs de processus** : gouvernance, planification financière et indicateurs commerciaux et opérationnels.

Les cibles permettent de définir des buts spécifiques auxquels l'entité peut aligner sa stratégie, sa planification des affaires et sa planification financière pour assurer la mise en œuvre réussie d'un plan de transition lié à la nature.

HIÉRARCHIE DES CIBLES

La capacité d'une entité à définir des cibles basées sur la science (SBTs) peut être influencée par de nombreux facteurs, y compris (mais sans s'y limiter) l'expertise interne, les ressources disponibles, la taille économique, les compromis existants avec ses objectifs économiques et les contextes géographiques spécifiques dans lesquels elle opère.

En tenant compte de cela, **le WWF présente une typologie d'objectifs⁴ pour guider les entités dans la prise de décisions éclairées et l'adoption d'actions immédiates visant à définir des cibles transparentes et réalisables**

⁴ Pour d'autres exemples de cibles [contextuelles](#), informées politiquement, sectorielles et propres aux entités, référez-vous aux sections pertinentes du rapport détaillé. Ces exemples illustrent comment la définition des cibles peut être adaptée à différentes échelles et besoins, garantissant ainsi un alignement avec les cadres globaux et les contextes opérationnels spécifiques.

OUTILS

Des métriques appropriées peuvent être identifiées à partir des ressources suivantes :

[SBTN - Step 1: Table 6, Table 7 and Appendix 1,](#)
[TNFD's metrics architecture,](#)

[Global Metrics for Terrestrial Biodiversity \(2024\),](#)
[Global Biodiversity Data \(2024\)](#)
[BISE \(for EU countries\)](#)
[SDPI Platform](#)

Conformément à l'[étape 3 de la méthodologie SBTN](#), les objectifs de nature de l'entreprise doivent :

- **Couvrir pleinement les activités matérielles et les chaînes de valeur de l'entité**
- **Être centrés sur les écosystèmes et aussi proches que possible des réalités locales** (en incluant la collaboration avec les parties prenantes clés)
- **Être fixés à court, moyen et long terme**
- **Se baser sur les meilleures connaissances scientifiques** et être compatibles avec les objectifs visant à stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030.

dans un processus d'amélioration continue. Cette typologie n'est ni une hiérarchie stricte ni un cadre exclusif. En effet, étant donné que SBTN n'aborde pas l'ensemble des enjeux environnementaux, l'ajout d'autres points d'ancrage permet aux entreprises de fixer des objectifs valables sur d'autres questions matérielles et de les définir à différents niveaux : parfois très spécifiques et liés à un contexte défini, par exemple axés sur la hiérarchisation d'enjeux au sein de la chaîne de valeur, ou parfois applicables à une échelle plus large et plus globale (lien avec les réglementations ou les points de vue sectoriels sur certains enjeux nature).

DOMAINE ENVIRONNEMENTAL	NOM DES CIBLES	TEMPLATE DE DÉCLARATION POUR LA FIXATION DE CIBLES
MÉTHODOLOGIE EAU DOUCE (2024)	Cible sur la quantité	« L'entité X réduira ses prélèvements d'eau dans le bassin _____ à _____ ML/an d'ici l'année _____. » « L'entité X réduira ses prélèvements d'eau dans le bassin _____ à _____ ML/mois pour chacun des mois suivants. Les réductions auront lieu d'ici l'année _____. »
	Cible sur la qualité	« L'entité X réduira sa charge en nutriments dans le bassin _____ à _____ kg de P (ou N)/an d'ici l'année _____. » « L'entité X réduira sa charge en nutriments dans le bassin _____ à _____ kg de P (ou N)/mois pour chacun des mois suivants. Les réductions auront lieu d'ici l'année _____. » « L'entité X réduira son empreinte eau grise dans le bassin _____ à _____ ML/an d'ici l'année _____. »
MÉTHODOLOGIE TERRES (2024)	Aucune conversion des écosystèmes naturels	Activités directes (les deux objectifs sont requis) [Nom de l'entité] ne procédera à aucune conversion d'écosystèmes naturels d'ici [année cible], en se basant sur une année de référence 2020*. [Nom de l'entité] remédiera à toutes les conversions passées survenues entre 2020* et [année cible]. Amont (Approvisionnement auprès de producteurs ou du premier point de regroupement) (les deux objectifs sont requis) [Nom de l'entité] s'approvisionnera à 100 % en volumes de matières premières provenant de zones reconnues comme exemptes de conversion depuis 2020*. [Nom de l'entité] remédiera à toutes les conversions passées survenues entre 2020* et [année cible] (en lien avec sa part des volumes achetés). Amont (Approvisionnement auprès d'entités situées en aval du premier point de regroupement) [Nom de l'entité] s'approvisionnera à 100 % en volumes de matières premières provenant de zones reconnues comme exemptes de conversion depuis 2020*. *Ou d'autres dates limites antérieures (par exemple, des dates de référence sectorielles ou régionales).
	Réduction de l'empreinte foncière (accompagnée d'une gestion durable des sols)	Cible en absolue [Nom de l'entité] s'engage à réduire son empreinte foncière agricole absolue, provenant de ses opérations directes [et de ses impacts en amont], de [pourcentage de réduction] % d'ici [année cible], par rapport à une année de référence [année de référence]. Cible en intensité [Nom de l'entité] s'engage à réduire l'intensité de son empreinte foncière agricole, issue de ses opérations directes [et des impacts en amont], de [réduction] % par [unité] d'ici [année cible], par rapport à l'année de référence [année de référence]. Cela correspond à une variation de [% de changement] de l'empreinte foncière absolue à l'horizon [année cible], par rapport à [année de référence].
	Engagement paysager	[Nom de l'entité] est engagée dans l'initiative [nom de l'initiative] et s'est fixée pour objectif une amélioration significative des conditions écologiques et sociales d'ici 2030.
MÉTHODOLOGIE OCÉAN ⁵ (2025)	Éviter et réduire la surexploitation	Cible de réduction D'ici [date cible de fin], [Entreprise X] réduira son approvisionnement en [espèce] provenant de [nom du stock] de X % par rapport à la référence de [date] ET [Entreprise X] participera à [nom de l'initiative] à [lieu] à partir de [date cible de début] afin de réduire la surexploitation de [nom du stock] d'ici [date cible de fin], par rapport à la référence de [date cible de début].
	Protéger les habitats structurels	Cible opérationnelle D'ici [date cible de fin], [Nom de l'entreprise] mettra en place des normes de meilleures pratiques pour [la pêche/l'aquaculture] à [lieu de la pêche/ferme] afin d'éviter les impacts sur [les habitats trouvés].
	Réduire le risque pour les populations de faune marine en danger, menacées et protégées	Cible de cessation D'ici [date cible de fin], [Nom de l'entreprise] cessera d'approvisionner en fruits de mer ayant des impacts matériels sur [la faune marine ETP] à [lieu].

5 Chaque cible Océan comprend plusieurs trajectoires potentielles à considérer en fonction des activités et du contexte spécifiques de l'entreprise. Pour plus de clarté, une seule de ces trajectoires est présentée dans le tableau. Pour plus de détails, veuillez consulter le document d'orientation.

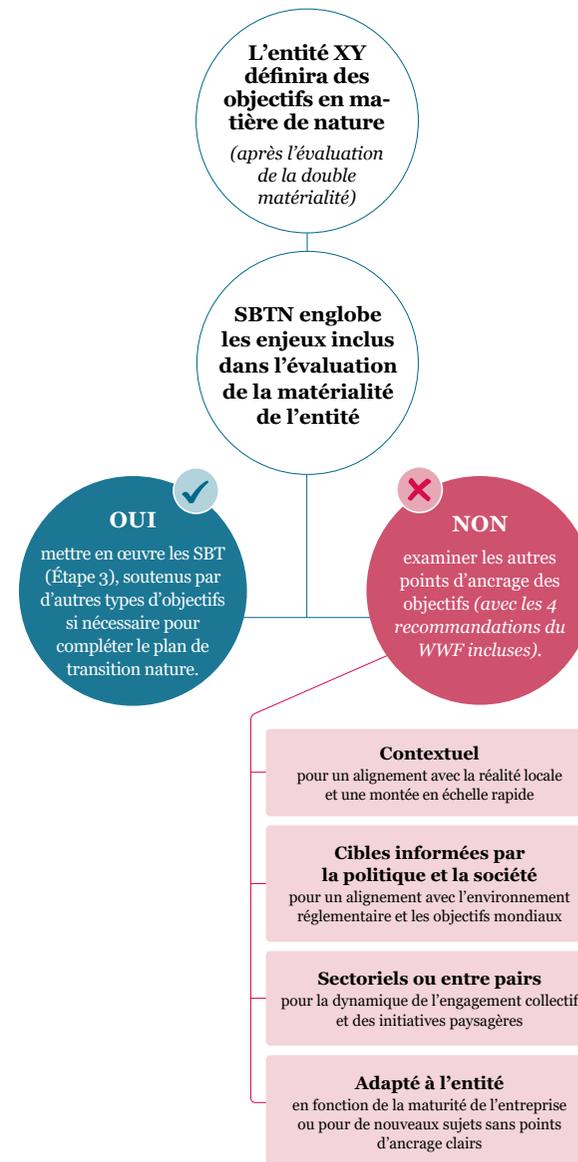


Figure 4 : Structure de la hiérarchie des cibles/objectifs
Source : WWF report 'Catalysing Change: The urgent need for nature transition plans'

ILLUSTRATIONS

Contextuel

D'ici 2025, réduire de 20% la consommation d'eau par unité de produit sur l'ensemble des sites de production situés dans des régions à risque élevé ou extrêmement élevé en matière de stress hydrique (selon le WWF Water Risk Filter), par rapport à l'année de référence 2020.

À dimension politique et sociétale

Le règlement européen sur la déforestation (EUDR) fixe une échéance claire pour garantir que les produits entrant sur le marché de l'UE ne soient pas issus de la déforestation ou de la dégradation des écosystèmes survenues après 2020. Les entreprises sont tenues de mettre en place des systèmes rigoureux de traçabilité et de reporting.

Sectoriel ou entre pairs

Les guides de l'initiative Cacao & Forêts constituent un partenariat public-privé visant à atteindre l'objectif de zéro déforestation dans les filières cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Propre à l'entité

Patagonia et sa « stratégie de recyclage » en complément d'une approche de sobriété. D'ici 2025, Patagonia éliminera les fibres issues du pétrole vierge dans ses produits et n'utilisera que des matériaux dits « préférés ». D'ici 2025, les emballages de Patagonia seront 100% réutilisables, compostables à domicile, renouvelables ou facilement recyclables.

MÉTHODOLOGIE SECTORIELLE DE PLAN D'ACTION

[CERES Nature Impacts and Dependencies](#)

[TNFD sector specific LEAP approach](#)

[Business for nature sector actions](#)

[WEF Nature-Positive Industry Sector Transitions](#)

[Finance for Biodiversity & UNEP-FI](#)

[WWF on deforestation-free products](#)

[Nature Action | WBCSD](#)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE · PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET FINANCIÈRE

ACTION À L'ÉCHELLE DES DOMAINES ENVIRONNEMENTAUX ET INTER-ORGANISATIONNELLE (Y COMPRIS UN PLAN FINANCIER DÉDIÉ)

- Pour atteindre les objectifs scientifiques définis précédemment, l'entité établit un plan d'action solide, en adéquation avec l'écosystème sur lequel ses activités ont des impacts, à l'échelle locale, suivant la séquence [ER3T](#).
- L'entité doit concentrer ses efforts sur des actions visant à éviter et à réduire ses impacts directs, ainsi que ceux au sein de sa chaîne de valeur (en favorisant la collaboration avec d'autres parties prenantes), tout en mettant en œuvre des actions pour contribuer (et non par le biais de la compensation) à la restauration et à la régénération des écosystèmes locaux dégradés pertinents.

6 À partir de la page 90 du [rapport détaillé](#), vous trouverez des recommandations spécifiques pour les écosystèmes terrestres, forestiers, marins et d'eau douce.

7 En fonction des activités géographiques directes/indirectes des entreprises résultant directement de la priorisation mentionnée précédemment.

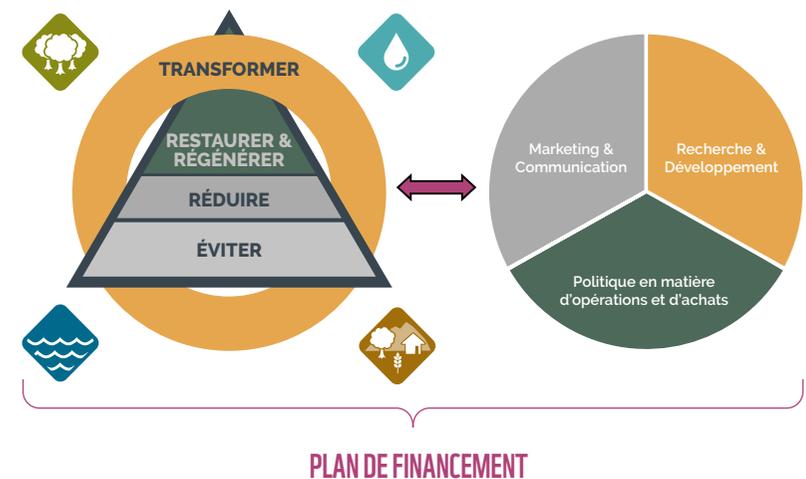


Figure 5 : Diverses composantes et synergies du chapitre « stratégie de mise en œuvre »

Source : WWF report ['Catalysing Change: The urgent need for nature transition plans'](#)



Crédit photo © Chirih Le Duc / Unsplash

OUTILS

[TRASE](#)

[UNPD - stakeholder engagement toolkit](#)

[World Bank - ESS10](#)

[SBTN - stakeholder engagement guidance](#)

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT • ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET PLAIDOYER

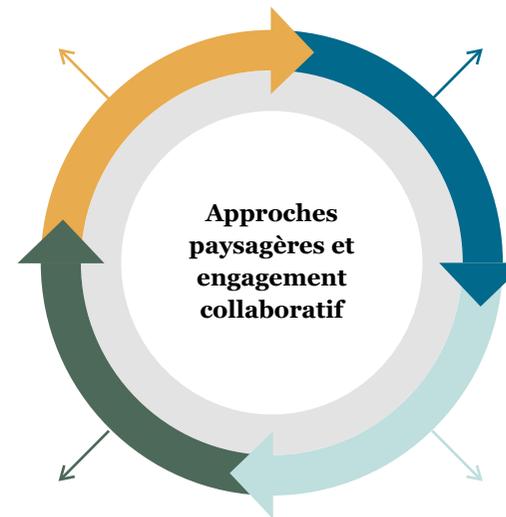
Aucune entreprise ne peut réussir une transition environnementale sans le soutien et la collaboration des parties prenantes externes clés, qui doivent être consultées dès les premières étapes du plan de transition lié à la nature (conformément à l'analyse DIRO), afin d'intégrer leurs perspectives, identifier des opportunités de synergies, d'actions collectives et d'expertise.

Peuples autochtones et communautés locales

Partie prenante essentielle à la conservation de la nature, des considérations spécifiques doivent leur être appliqués (voir FPIC) avec une intégration au développement des projets PTN et à la mise en place de mécanismes de partage des bénéfices appropriés

Entreprises tierces

Définir des actions visant à encourager l'engagement vis-à-vis d'autres entreprises, d'autres secteurs (améliorer les performances de fournisseurs), mutualiser le développement d'actions dédiées PTN pouvant être répliquées, savoir-faire pour réduire les impacts sur la nature



Engagement avec la chaîne de valeur

Définir des actions claires pour s'engager avec la chaîne de valeur, en amont et en aval : intégrer des questionnaires nature dans l'évaluation et dans les instruments contractuels, investir dans les capacités des fournisseurs clés, les inciter à développer des feuilles de route et des objectifs de durabilité mutuellement acceptés

Autorités publiques, de réglementation et supervision

Développer des réseaux avec différents niveaux d'autorités publiques afin de s'engager dans des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des plans d'action nature, en équilibrant la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes locaux

Figure 6 : Diverses composantes et synergies du chapitre « stratégie d'engagement »
Source : WWF report *'Catalysing Change: The urgent need for nature transition plans'*

GOUVERNANCE · UN CATALYSEUR DE CHANGEMENT

Les entreprises doivent établir une gouvernance solide en intégrant la nature dans la planification stratégique et en priorité, comprendre ses interactions avec la nature grâce à une éducation continue, afin de gérer efficacement les impacts, les dépendances, les risques et les opportunités liés à la nature.

	RÔLE/RESPONSABILITÉS	RECOMMANDATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner et valider le PTN - Superviser et approuver les principales dépenses d'investissement liées au PTN - Présenter l'analyse de double matérialité et le PTN aux actionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la formation continue et le renforcement des connaissances des membres du conseil d'administration - Veiller à ce que le plan de transition vers la nature soit un point prévu à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration (comme l'analyse de double matérialité) - Créer un comité dédié au plan de transition ou intégrer le sujet dans un ou plusieurs comités RSE déjà existants - Nommer un représentant des enjeux nature/climat au niveau du conseil d'administration
DIRECTION GÉNÉRALE (PDG, CSO)	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un plan et des objectifs de transition vers la nature (au niveau mondial et par secteur d'activité) - Contrôler les performances au niveau mondial - Engager toutes les fonctions en interne, répartir la propriété de la transition - Définir des cadres de contrôle et des mesures 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer une feuille de route pour l'intégration des enjeux nature - Donner la priorité aux actions qui empêchent ou minimisent les dommages environnementaux dans toute la chaîne de valeur, telles que l'élimination des pratiques nuisibles et l'investissement dans des technologies. - Mettre en œuvre une formation continue et un renforcement des capacités pour tous les cadres grâce à des sessions de partage des connaissances avec des parties prenantes expertes - Consacrer des ressources suffisantes (budget et ressources humaines) à l'élaboration du PTN - Évaluer les liens entre le plan de transition nature et d'autres objectifs d'une entreprise afin de faciliter une intégration efficace dans le plan d'affaires et la stratégie de celle-ci.
MANAGERS FONCTIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la définition du plan de transition nature et des objectifs (dans les différents départements, secteur d'activité) - Garantir une approche holistique et établir la gouvernance nécessaire - Fournir des outils pour prendre des décisions stratégiques au niveau opérationnel - Définir des cadres de contrôle et des mesures et suivre les progrès au niveau opérationnel - Développer une stratégie d'engagement pour les parties prenantes externes 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir des équipes inter-fonctions pour travailler sur la mise en œuvre opérationnelle du plan de transition nature - Promouvoir les innovations qui conduisent à des pratiques d'économie circulaire et à une collaboration d'engagement locaux - Assurer la bonne stratégie en matière de ressource humaine, en permettant le renforcement des capacités et de l'expertise internes pour comprendre, évaluer, gérer et divulguer les analyses de double matérialité. <p>Mettre en œuvre une formation continue et un renforcement des capacités pour chacune des équipes</p>
EXPERTS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la définition du plan de transition de la nature et des objectifs (au niveau mondial et dans chaque secteur d'activité) - Développer une stratégie d'engagement pour les parties prenantes externes (avec l'aide d'un expert interne) 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un plan pour combler les lacunes identifiées en matière d'expertise (avec les RH et les responsables des secteurs d'activité) - Garantir la bonne stratégie en matière de main-d'œuvre, en permettant le renforcement des capacités et de l'expertise internes pour comprendre, évaluer, gérer et divulguer les DIRO liés à la nature (par l'intermédiaire des différents secteurs d'activité) - Favoriser la collaboration avec les parties prenantes concernées. Favoriser la collaboration avec les parties prenantes concernées, internes et externes, telles que les fournisseurs, les clients et les communautés locales, afin de garantir une responsabilité partagée dans la réalisation des objectifs liés à la nature - Promouvoir les initiatives qui restaurent et régénèrent les écosystèmes.
AUTRES EMPLOYÉS	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de l'action et de l'engagement du PTN 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les capacités et l'expertise internes pour comprendre, évaluer, mettre en œuvre et divulguer les différents éléments du plan de transition nature. - Travailler sur la collaboration locale, les mesures d'atténuation dédiées



Crédit photo © Meggyn Pomerleau / Unsplash

SUIVI, REPORTING ET VÉRIFICATION • ASSURER LA ROBUSTESSE

- **Le système de Suivi, Reporting et Vérification de l'entité doit être transparent sur ses résultats, clair pour les parties prenantes internes et externes, et clairement lié à des cibles et actions spécifiques.**
- Les entreprises doivent concevoir ou sélectionner des outils et des approches **reconnus, crédibles et techniquement solides.**
- La construction de ce système doit permettre à l'entreprise d'acquérir les données les plus robustes possibles, vérifiables au fil du temps, en portant une attention particulière au fait qu'elles soient compréhensibles par toutes les équipes et en adéquation avec le modèle économique de l'entité. **Cela implique de le co-construire avec les parties prenantes internes et externes.**

SUIVI

- Indicateurs de gouvernance, indicateurs commerciaux et opérationnels
- Suivi des engagements relatifs à la nature
- Adapter la méthode de suivi
- Collecter les données pertinentes
- Évaluer l'efficacité des actions liées à la nature



- Révisions régulières des trajectoires de transition (TP)
- Évaluer régulièrement la pertinence des cibles et du niveau d'engagement
- Suivre les ressources financières
- Intégrer la nature dans le suivi des financements liés à la transition climatique

« VÉRIFICATION »

REPORTING

TITRE DE L'ACTION			
NIVEAU D'APPLICATION (niveau local, niveau paysage, chaîne d'approvisionnement, opérations, secteur, systèmes)			
NATURE <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Gestion des risques <input type="checkbox"/> Atténuation ou maximisation des impacts <input type="checkbox"/> Hybride <input type="checkbox"/> Autre 	LEVIERS D'ACTION <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Investissement <input type="checkbox"/> Engagement <input type="checkbox"/> Gouvernance <input type="checkbox"/> Produits et services <input type="checkbox"/> Autre (site, paysage, chaîne d'approvisionnement, entreprise, industrie) 	MOTEUR(S) DE PERTE DE BIODIVERSITÉ <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Utilisation et changement d'utilisation des écosystèmes <input type="checkbox"/> Surexploitation des ressources <input type="checkbox"/> Changement climatique <input type="checkbox"/> Pollution <input type="checkbox"/> Espèces invasives et autres 	ZONE GÉOGRAPHIQUE Départements, pays, nom du paysage (terrestre/maritime)
	NIVEAU D'ATTÉNUATION <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter <input type="checkbox"/> Réduire <input type="checkbox"/> Restaurer <input type="checkbox"/> Régénérer <input type="checkbox"/> Transformer 		RESSOURCES FINANCIÈRES ALLOUÉES Montant (CapEx / OpEx)
Progrès vers les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilité • Amendements • Obstacles / Reculs 		

» VÉRIFICATION »

Figure 7 : Diverses composantes et synergies du chapitre « Suivi, rapports et vérification »
 Source : WWF report 'Catalysing Change: The urgent need for nature transition plans'

CSRD ET PTN · DE LA PRISE DE CONSCIENCE AU CHANGEMENT

Grâce au rapport sur le plan de transition nature et aux recommandations qui y sont associées, une entreprise peut satisfaire à la plupart des exigences réglementaires de la CSRD et ses standards ESRS environnementaux associés (E2 à E5).

		CSRD - ESRS 1 & 2 (Exigences générales et informations à fournir)	ESRS thématique de la CSRD (axé sur l'environnement, à l'exception de l'ESRS E1)
FONDATIONS	Dépendances et impacts	Couvert	Couvert
	Risques et opportunités	Couvert	Couvert
	Priorités de l'analyse DIRO	Couvert	Partiellement couvert
	Ambition stratégique	Couvert	Couvert
	Hypothèses et scénarios	Couvert	Non couvert
MÉTRIQUES & CIBLES	Métriques (état de la nature, pression, processus)	Partiellement couvert	Couvert
	Cibles sur la nature	Non couvert	Partiellement couvert
	Hiérarchie des cibles	Non couvert	Non couvert
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Action par domaine environnemental	Partiellement couvert	Couvert
	Plan d'action	Couvert	Couvert
	Planification financière	Partiellement couvert	Partiellement couvert
STRATÉGIE D'ENGAGEMENT	Chaîne de valeurs	Partiellement couvert	(+ au sein de l'ESRS S2)
	Engagement des parties prenantes (IP/LC, clients)	Partiellement couvert	(+ au sein de l'ESRS S3 & S4)
	Industrie et pairs	Partiellement couvert	(+ au sein de l'ESRS S1 à S4)
	Engagement politique	Partiellement couvert	(+ au sein de l'ESRS G1)
GOUVERNANCE	Surveillance du conseil d'administration	Partiellement couvert	(+ au sein de l'ESRS G1)
	Responsabilité de l'entreprise	Partiellement couvert	(+ au sein de l'ESRS G1)
	Incitations et rémunération	Partiellement couvert	(+ au sein de l'ESRS G1)
	Renforcement des capacités (culture et compétences/formations)	Partiellement couvert	(+ au sein de l'ESRS G1)
	Gestion des données	Partiellement couvert	Couvert
SUIVI, RAPPORTS ET VÉRIFICATION	MRV	Partiellement couvert	Partiellement couvert

Légende :

Couvert : L'élément est explicitement traité dans l'ESRS référencé.

Partiellement couvert : L'élément est indirectement ou partiellement traité dans l'ESRS de référence.

Non couvert : L'élément n'est pas couvert par l'ESRS référencé.

RAPPORTS POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT D'UN PTN

INTRO / FONDATIONS



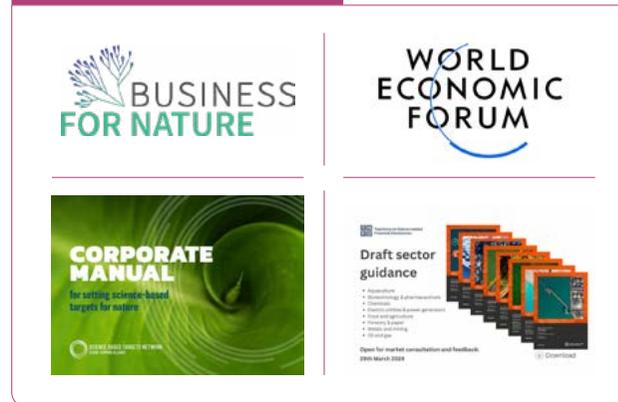
NEXUS



CIBLES



STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE



MRV



STRATÉGIE D'ENGAGEMENT



GOVERNANCE



**LE WWF ŒUVRE POUR METTRE
UN FREIN À LA DÉGRADATION DE
L'ENVIRONNEMENT NATUREL DE
LA PLANÈTE ET CONSTRUIRE UN
AVENIR OÙ LES HUMAINS VIVENT
EN HARMONIE AVEC LA NATURE.**



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution www.wwf.fr

© 1986 Panda symbol WWF – World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

© "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

WWF France, 35-37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.